



Diagnostic des PAPI à l'échelle du territoire « arc méditerranéen »



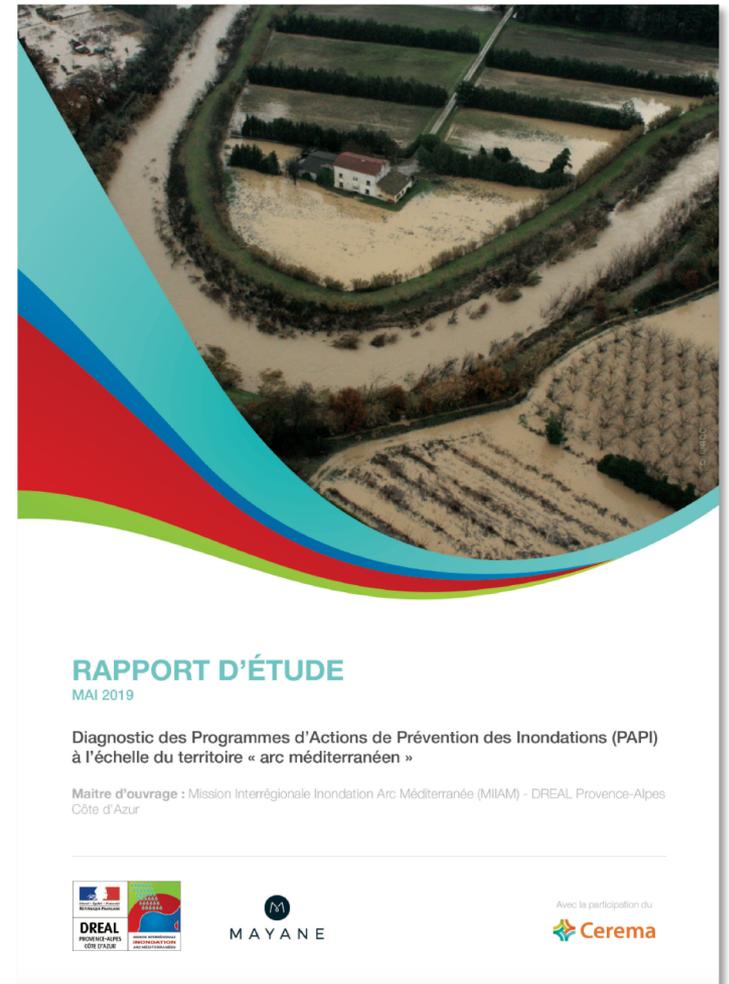
Présentation de l'étude et de ses conclusions





Sommaire

1. Présentation du projet
2. Champ de l'étude
3. Principaux résultats du diagnostic
4. Valorisation des bonnes pratiques





1. Présentation du projet

- **Objet de l'étude** : Dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif des PAPI de seconde génération labellisés et conventionnés sur le territoire arc méditerranéen.
- **Objectifs** :
 - Etablir un retour d'expérience détaillé des programmes réalisés ou en cours de réalisation.
 - Identifier les forces et faiblesses de ces programmes (élaboration, instruction, mise en œuvre, etc.).
 - Analyser les mesures non-structurelles afin d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques en matière de prévention, de prévision, de gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité.
 - Disposer d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des programmes.
- **Durée de l'étude** : Juillet 2018 à Mai 2019.

2. Champ de l'étude

- 47 PAPI de seconde génération labellisés au 1^{er} août 2018 pour un montant global de 692 millions d'€.
- Travail en collaboration avec le CEREMA.
- Etapes de travail :

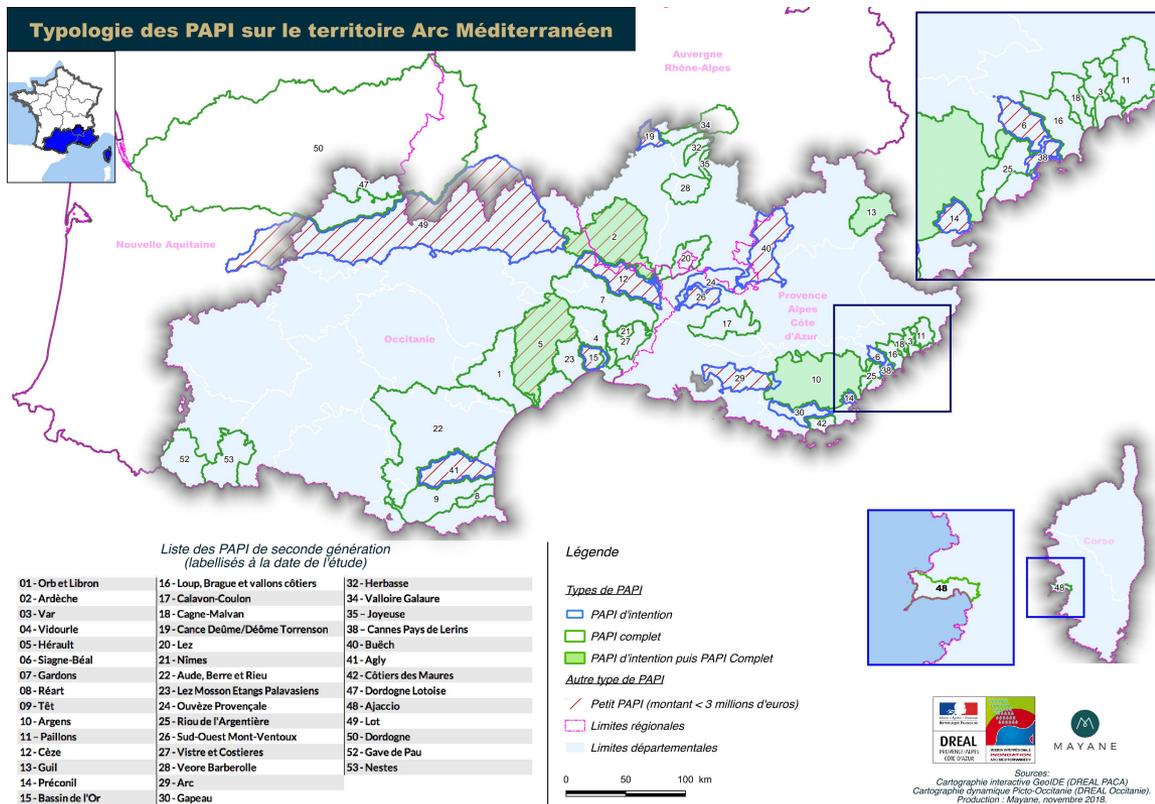
1. Création de la méthode et des outils d'analyse.

2. Collecte, mise en forme et harmonisation des données.

3. Bancarisation des données dans les outils d'analyse.

4. Validation des données par les porteurs de projet.

5. Analyse critique et prospective des données.





Quelques chiffres :

- **630 indicateurs construits** (répartis en 10 thèmes) pour l'analyse globale des PAPI.
- **1 025 actions non structurales** recensées et analysées au moyen de 230 indicateurs.
- **+ de 22 000 informations et données** vérifiées avec les porteurs et analysées.



3. Principaux résultats du diagnostic

Typologie et état d'avancement des PAPI

- 47 PAPI labellisés dont 17 d'intention (36%) et 30 complets (64%).
- Une dynamique de labellisation active et constante depuis 2011.
- 20 « petits » labellisés (43%).
- 96% des PAPI suivent une logique hydrographique.
- 75 % des PAPI portés par un syndicat mixte (EPTB ou non).
- 87% des PAPI labellisés au niveau national par la CMI.
- Etat d'avancement au 1^{er} aout 2018 :



81% des PAPI sont en cours de mise en oeuvre

10,6% des PAPI sont en phase de finalisation

6,4% des PAPI sont achevés

2% des PAPI sont labellisés mais non contractualisés

3. Principaux résultats du diagnostic

Elaboration des PAPI



INDICATEURS	DETAIL DU CALCUL	RESULTATS
Délai d'instruction	Différence entre la date de dépôt du dossier de candidature du PAPI en Préfecture et sa date de fin d'instruction.	Délai moyen : 5 mois Délai maximal : 15 mois Délai minimal : 2 mois et demi
Délai de passage en CMI	Différence entre la date de passage du dossier en Comité de bassin et la date de passage en CMI.	Délai moyen : 5 semaines Délai maximal : 5 mois Délai minimal : 1 semaine
Délai de labellisation	Différence entre la date de dépôt du dossier de candidature du PAPI en Préfecture et sa date officielle de labellisation (par la CMI ou le Comité de bassin).	Délai moyen : 6 mois Délai maximal : 15 mois Délai minimal : 3 mois
Délai de conventionnement	Différence entre la date officielle de labellisation (par la CMI ou le Comité de bassin) et la date de signature de la Convention Cadre.	Délai moyen : 8,5 mois Délai maximal : 28 mois Délai minimal : 1 semaine
Délai total	Différence entre la date de dépôt du dossier de candidature du PAPI en Préfecture et la date de signature de la Convention Cadre.	Délai moyen : 14 mois Délai maximal : 32 mois Délai minimal : 4 mois

3. Principaux résultats du diagnostic

Les avenants

24 avenants contractualisés
sur le territoire arc
méditerranéen

51% des PAPI ont
contractualisé un avenant
(22 PAPI sur 47)

2 PAPI ont contractualisés
jusqu'à 2 avenants

95% des avenants ont été validés
au niveau local (Préfecture) et 5%
au niveau national (CMI)

Le montant moyen d'un avenant
est de - 830 508,31 €

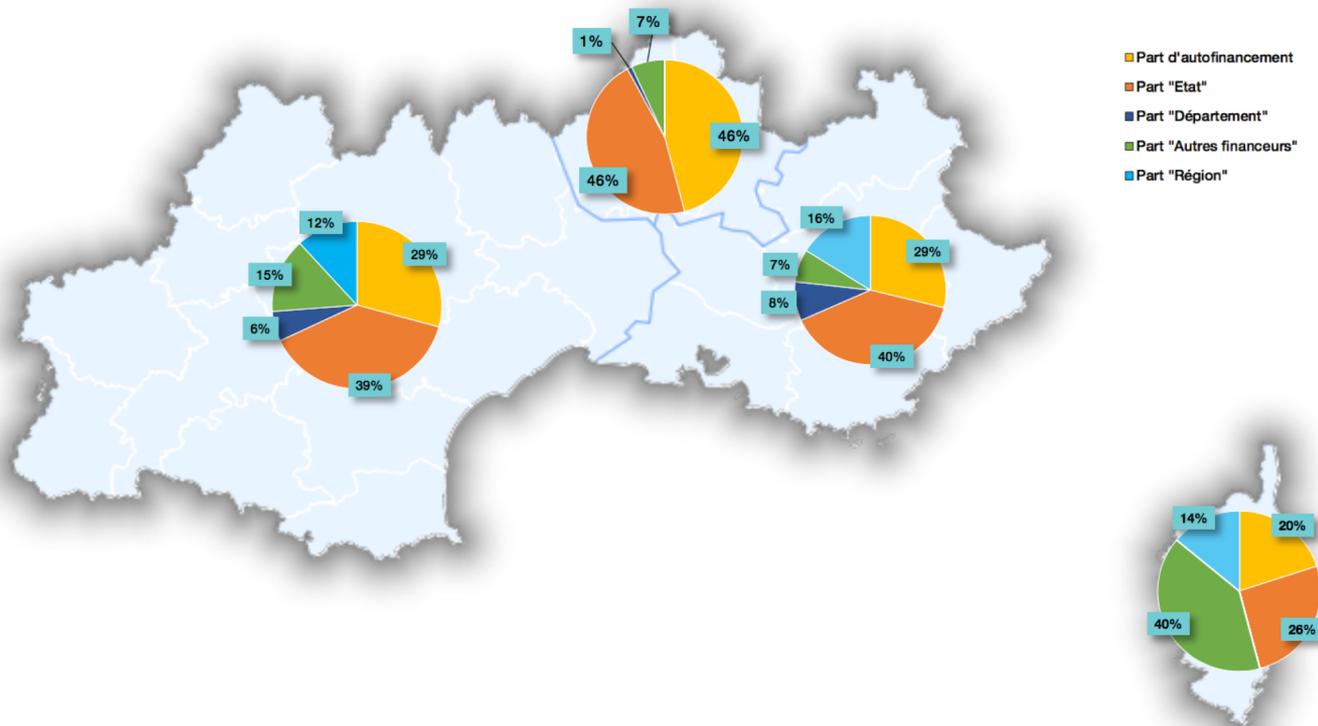
53% des avenants modifient le
programme d'actions à la hausse
et 47% le modifie à la baisse

- En moyenne, le premier avenant est contractualisé environ 2 ans et demi (34 mois) après la signature de la convention cadre (moitié de la durée conventionnelle de mise en œuvre des PAPI).
- Objets des avenants :
 - Prolongation de la durée de la convention cadre (85%).
 - Modification du programme d'actions (80%) : réajustement financier, ajout/suppression de fiches actions, changement de maîtrise d'ouvrage.

3. Principaux résultats du diagnostic

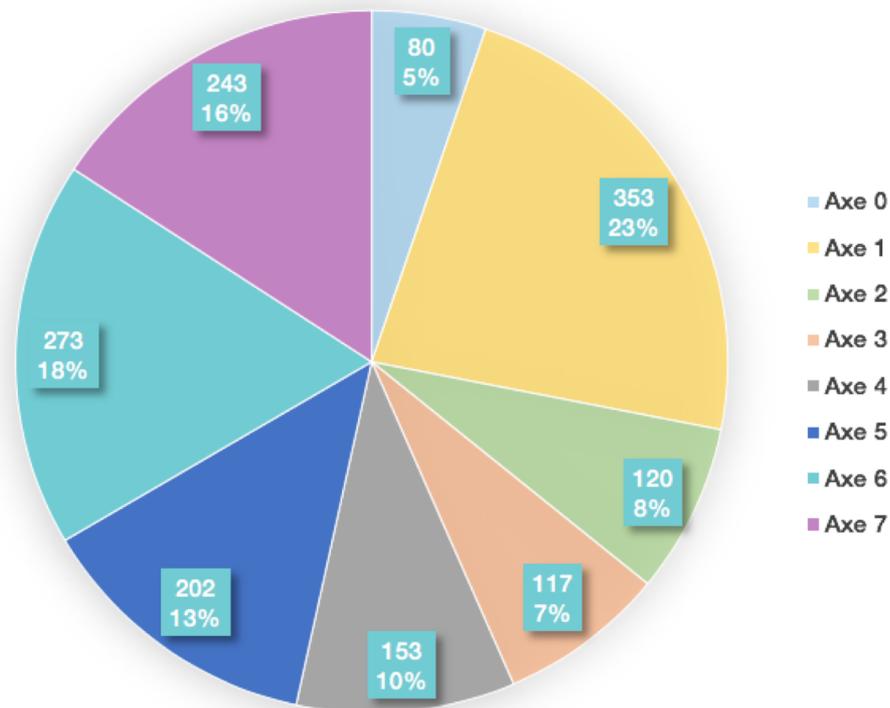
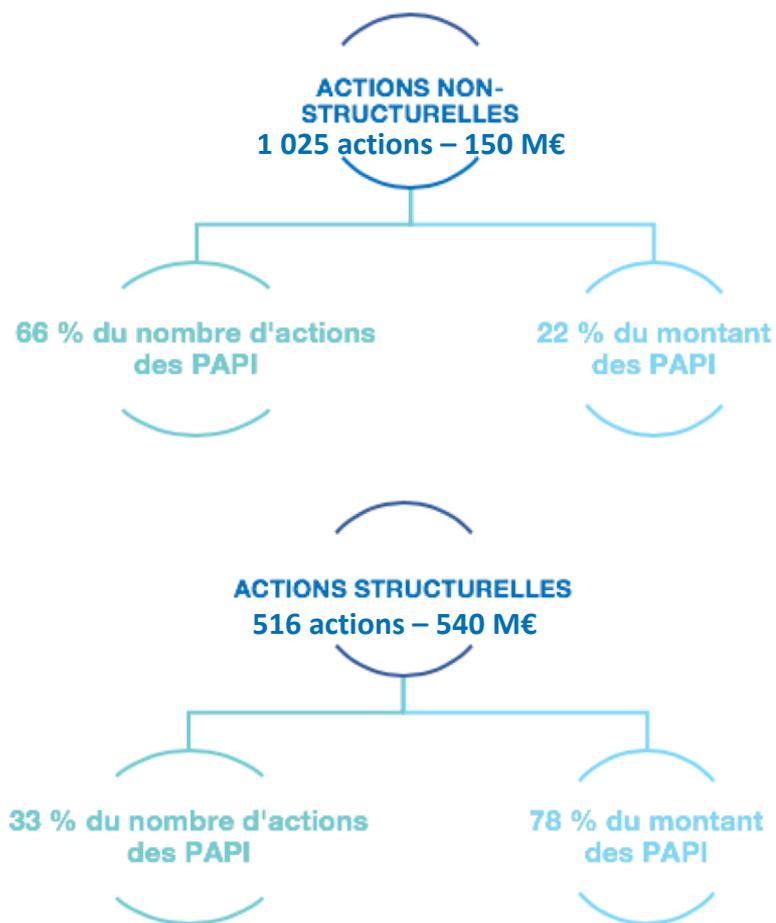
Coût et financement des PAPI

- Montant total global des PAPI labellisés : 692 millions d'euros.
- Taux de participation moyen :
 - Etat : 40% (FPRNM + BOP)
 - Maîtres d'ouvrage : 31%
 - Régions : 12%
 - Départements : 6%
 - Autres (Europe, Agence de l'eau, etc.) : 11%



3. Principaux résultats du diagnostic

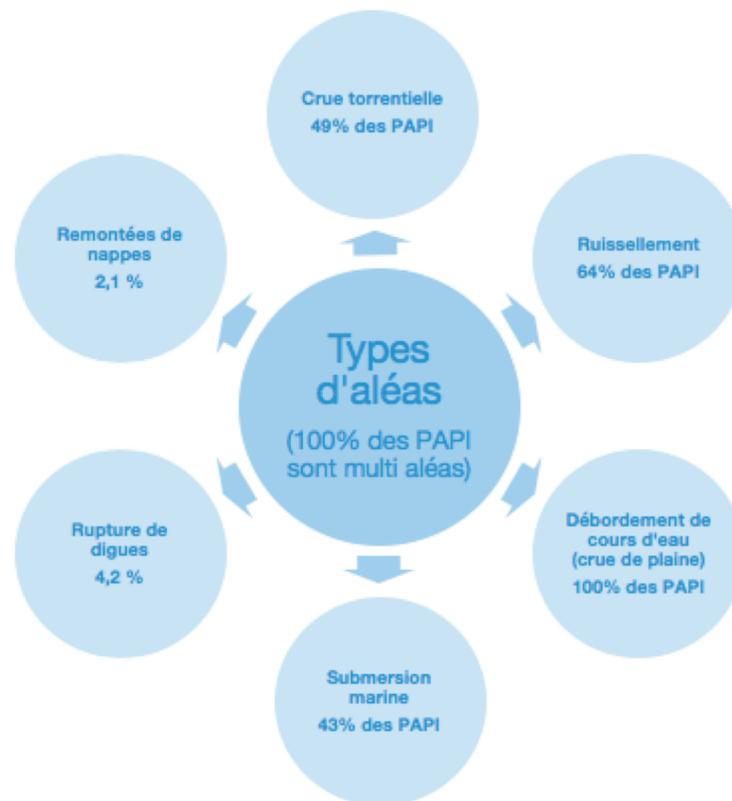
Teneur des programmes d'actions



3. Principaux résultats du diagnostic

Quelques chiffres clés complémentaires...

- Le nombre moyen d'agents dédié à la mise en œuvre d'un PAPI est 1,7 ETP (Equivalent Temps Plein)
- Montant moyen d'actions géré par 1 ETP chargé de la mise en œuvre du PAPI est de 8,2 M€. Ce chiffre varie de 0,43 M€ à 5,7 M€.
- 63% de la population et 50% du territoire arc méditerranéen sont couverts par un PAPI
- Etat d'avancement des actions non-structurelles :



3. Principaux résultats du diagnostic

Conclusions des analyses

- **Le territoire de l'arc méditerranéen présente une dynamique d'élaboration et de labellisation de PAPI particulièrement active depuis 2011. Elle est supérieure à la dynamique nationale.**
- **Les taux de réalisation des programmes d'actions sont assez faibles** (les procédures administratives et réglementaires sont fréquemment longues et complexes, la gestion financière et administrative du PAPI est chronophage, gestion foncière des projets structurels, etc.).
- **Insuffisance des moyens humains** pour assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi des PAPI.
- **Difficultés d'implication de la population en dehors des actions structurelles.**
- **Difficultés dans le suivi administratif et financier du PAPI** (outil SAFPA peu renseigné et actualisé).

4. Valorisation des bonnes pratiques

- Parmi les 1 025 mesures recensées sur le territoire, 62 d'entre elles ont été sélectionnées et valorisées dans le rapport d'étude sous forme de fiches opérationnelles.

- Quelques exemples :

ÉTUDIER SOCIOLOGIQUEMENT LA PERCEPTION DU RISQUE ET LES COMPORTEMENTS DES HABITANTS DU BASSIN

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL IMPLIQUANT LES OFFICES DE TOURISME ET LES PROFESSIONNELS DU TOURISME - DEFINITION D' ACTIONS

METTRE EN PLACE DES PLANS DE GESTION DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES A RISQUES

ANIMATION D'UN RESEAU D'OBSERVATEUR DES CRUES

SURVEILLANCE DES CRUES PAR MATERIEL TELEGUIDE

GESTION INTERCOMMUNALE DE L'EVACUATION DES CAMPINGS DU LITTORAL

ÉTUDIER LE POTENTIEL DE REQUALIFICATION DES SECTEURS URBAINS SUR LESQUELS UN RETRAIT STRATEGIQUE D'ACTIVITE EST ENVISAGE

INFORMATION SUR LES ACTIONS DE MITIGATION DU RISQUE AUPRES DES HABITATIONS DES ZONES INONDABLES ET DISTRIBUTION D'UN KIT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRECONISEES EN FONCTION DU TYPE DE BIEN CONCERNE

TITRE DE L'ACTION						
PAPI de référence						
Objectif(s)						
Description de l'action						
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action						
Maîtrise d'ouvrage						
Public touché						
Montant prévisionnel						
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autres financeurs



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

**Boris
CALLOT**



MAYANE

Ingénieur de projets
Mayane

boris.callot@mayane.eu